BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3244

74 – HAUTE-SAVOIE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Jugement d'ouverture

Date : 1er avril 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée.
481 604 239 RCS Annecy.
POLYGONE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : conseil en gestion informatique, financière, marketing, management, stratégie industrielle... prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, acquisition de valeurs mobilières, gestion de ces participations et valeurs mobilières , placement des disponibilités..
Adresse : 375, route du Fier, 74290 Alex.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée et désignant administrateur la Selas Aj Up Prise en la Personne de Maître Jean-Baptiste Coquard 4 rue des Francs Tireurs 74000 Annecy avec les pouvoirs : surveiller les opérations de gestion du débiteur, mandataire judiciaire la Selarl b.g.h. en la Personne de Me Adrien Hardy parc d'activités altaïs 60 rue Cassiopée 74650 Chavanod. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication. Sans préjudice de l'article L.628-6, lorsque les comptes du débiteur font apparaître que la nature de l'endettement rend vraisemblable l'adoption d'un plan par les seuls créanciers ayant la qualité d'établissements de crédit et assimilés, tel que définis par décret en Conseil d'Etat, ainsi que par tous les titulaires d'une créance acquise auprès de ceux-ci ou d'un fournisseur de biens ou de services et s'il y a lieu des obligataires, le débiteur peut demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde dont les effets sont limités à ces créanciers.